

DÉLIBÉRATION 18-312

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 septembre 2018

Date de la convocation : 18/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Absents excusés : M. Claude BOSIO, Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **VOIRIE ET RESEAUX** - Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) - Subventions d'équipement versées aux communes de St Romain en Gal, Seyssuel et Chuzelles

Rapporteur : Christian JANIN

NOTE DE SYNTHÈSE

Deux modes de financement ont été retenus pour les opérations qui contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération :

- soit Vienne Condrieu Agglomération est maître d'ouvrage, elle assure alors entièrement le financement des opérations de travaux
- soit c'est une commune qui conduit les études et les travaux, la participation de la communauté d'agglomération est alors arrêtée à 50 % de la part restant à la charge de ladite commune ; étant précisé que lorsqu'il s'agit de mise en accessibilité d'un point d'arrêt bus, un surcoût maximum de 5 000 € est appliqué.

La commune de Saint Romain en Gal a réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale, l'aménagement d'un plateau ralentisseur au lieu-dit Conche sur la RD386. La part des études et travaux éligibles au PDU et restant à la charge de la commune après déduction des subventions s'élève à 16 038 € HT.

La commune de Seyssuel a présenté un dossier technique, maîtrise d'ouvrage communale, pour l'aménagement de trois carrefours avec voies communales sur la RD4E, route de l'Abbé Peyssonneau (chemin des Perrières, rue de la Castilla, route des Grandes Bruyères). La part des études et travaux éligibles au PDU et restant à la charge de la commune après déduction des subventions s'élève à 205 568 €.

La commune de Chuzelles a également présenté un dossier technique, maîtrise d'ouvrage communale, pour un aménagement de sécurité sur la RD123A. La part des études et travaux éligibles au PDU et restant à la charge de la commune après déduction des subventions s'élève à 65 543 €.

Il convient de confirmer la participation de Vienne Condrieu Agglomération à ces opérations au titre du PDU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 25 mars 2004 arrêtant les principes de participation aux opérations mettant en œuvre les actions du PDU et du 27 janvier 2009 pour la mise en accessibilité du réseau de transport,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement de subventions d'équipement comme suit :

- 8 019 € HT à la commune de Saint Romain en Gal pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur au lieu-dit Conche sur la RD386.
- 102 784 € HT à la commune de Seyssuel pour l'aménagement de trois carrefours avec voies communales sur la RD4E, route de l'Abbé Peyssonneau (chemin des Perrières, rue de la Castilla, route des Grandes Bruyères).
- 32 771.50 € HT à la commune de Chuzelles pour l'aménagement de sécurité route départementale 123A.

(Montants à parfaire sur la base des décomptes définitifs et des subventions obtenues par les communes).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 septembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS